

*l'exclusion, nous préjudicions à la libre Election, puis-
que l'exclusion en est une partie essentielle. Il implique
contradiction, car comment peut-on jurer en même-
tems l'exclusion avec la conservation d'une Election
libre & illimitée ? Enfin ce serment est subreptice,
ou obtenu par surprise; comment avez-vous pu im-
poser ce joug à vos freres absens; comment avez-
vous pu les y obliger, sous peine d'être déclarez re-
belles & ennemis de la Patrie, pendant qu'ils ne vous
ont donné aucun ordre pour cela; il est aussi subrip-
tice, parce que vous avez été obligés à le prêter
avant qu'on eut dressé les actes & les propositions, &
qu'on vous les eut presentez; d'ailleurs, vous avez juré
avec une espece de restriction d'élire tel Polonois, qui
seroit désigné dans la confédération; où depuis le ser-
ment, on a ajouté quelques articles & changé d'au-
tres.*

*N'est ce pas là un despotisme, que l'amour de la
liberté n'a jamais pu souffrir ? mais pendant que je
parle de ce serment, il me souviens de celui de la
confédération de Sendomir; que le present Primat &
plusieurs autres ont prêté, & qui ne font point scrupule
d'en prêter maintenant un tout contraire à celui
qu'ils prêteraient alors au Roi & à la Patrie. Je vous
envoie, Monsieur, l'extrait de ce serment, & vous
prie de me dire lequel des deux vous paroît le plus
religieux, & lequel oblige le plus, ou le present ser-
ment, sujet à tant de défauts, ou celui de Sendomir,
que ceux qui ont assisté à cette confédération
ont prêté volontairement, & qu'ils ont signé de leurs
propres mains. Je le repete encore, je m'estime fort
heureux, de n'avoir point assisté à cette Convocation,
& je fais tout ce qui est en mon pouvoir pour dissua-
der mes Freres à prêter un pareil serment, afin de
ne pas violer leurs propres loix; voilà, Monsieur,*